
Lettre de Pagot, agent national du district de Baupaume, qui est adressée à Guffroy et accompagne l'adresse des administrateurs du même district, lors de la séance du 10 frimaire an III (30 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Lettre de Pagot, agent national du district de Baupaume, qui est adressée à Guffroy et accompagne l'adresse des administrateurs du même district, lors de la séance du 10 frimaire an III (30 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CII - Du 1er au 12 frimaire An III (21 novembre au 2 décembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2012. p. 342;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2012_num_102_1_19954_t1_0342_0000_4

Fichier pdf généré le 15/07/2019

c

[*Les membres de la société populaire de Saint-Omer à la Convention nationale, Saint-Omer, le 1^{er} frimaire an III*] (64)

Citoyens législateurs,

Vous venez de lancer la foudre vengeresse sur une tourbe de brigands inconnus marchant sous les drapeaux de quelques factieux exécrés.

Ils vouloient exhumer le système dévastateur de Robespierre pour fonder la tyrannie sur les ruines de la liberté.

Mais le peuple indigné de tant d'audace, s'est levé, il a voulu, et d'une main invincible, il a fermé cette caverne odieuse où le feu des conspirations bouillonnait depuis longtemps.

Grâces vous en soient rendues, Législateurs, vous ne permettrez plus que des scélérats cherchent à ravir l'exercice de la souveraineté pour assassiner le peuple.

Nous sentons comme vous que dans un état bien organisé, il étoit odieux de voir une corporation isolée rivaliser la confiance du gouvernement.

Ah! sans doute, ils n'étoient plus ces vieux jacobins qui, le pistolet à la main, faisoient pâlir le tyran en donnant le signal de la liberté : grands étoient plus ces vigoureux athlètes qui brisoient les creneaux de la Bastille, qui paralisoient la force nationale du veto royal, et qui du haut de la tribune tonnoient contre les despotes, et s'élançoient ensuite sur la brèche fumante des Thuileries.

De vils scélérats souilloient l'enceinte honorable qui, cent fois, avoit retenti de leur mâle éloquence, et lorsque vous les chassâtes de leur antre criminel, vous n'avez sanctionné que le vœu de la République entière.

Maintenez l'existence des sociétés populaires. La liberté de parler et d'écrire sera toujours l'écueil de l'oppression.

Mais ne souffrez pas, ne souffrez jamais qu'une réunion de citoyens s'érige en puissance dominatrice, et ne veuille exercer une autorité que le peuple auroit horreur de lui déléguer.

Le peuple a combattu cinq ans pour la jouissance du bonheur et de l'égalité : un nuage de sang les a longtemps dérobé à ses regards ; maintenant un espoir flatteur le console, vous devez donc écraser sans pitié tous les conspirateurs, s'il en existe encore, qui entraveroient, ou s'efforceroient de renverser la législation bienfaisante que vous organisez et que la justice et l'humanité réclament si impérieusement.

Vive la République une et indivisible.

Vive la Convention nationale!

Suivent 51 signatures.

(64) C 328 (2), pl. 1458, p. 19. *F. de la Républ.*, n° 71; *J. Fr.*, n° 796; *M.U.*, n° 1358.

d

[*L'agent national près le district de Bapaume au représentant du peuple Guffroy, Bapaume, le 2^e frimaire an III*] (65)

Citoyen représentant,

L'administrateur de ce district me charge de te faire passer son adresse à la Convention nationale, en t'invitant d'en faire la lecture et d'en demander insertion au bulletin, et désirerait que son attachement à la représentation nationale fut connue de la république entière. Les administrateurs me paraissent dignes, ainsi que les administrés de ce district de la faveur que les premiers sollicitent, car il n'y a aucun français qui soit plus qu'eux jaloux de la gloire de ses représentants.

Salut et fraternité.

Signé, PAGOT.

[*Les administrateurs du district de Bapaume à la Convention nationale, Bapaume, le 2^e frimaire an III*] (66)

Citoyens représentants,

Vous venez de frapper un coup terrible, mais salutaire, vous avez dit, que les Jacobins rentrent dans le néant; et ils ont cessé d'exister. Le fier lion qui menaçoit de nous épouvanter par son réveil, a surgi, et vous l'avez écrasé sous vos pieds de géants, vous avez roulé dans l'abîme la montagne qu'il habitoit, son fracas a retenti jusqu'à nos oreilles, et nous avons tres-sailli d'allégresse.

Ce nouveau jour de votre puissance manquait à votre gloire; nous ne doutions pas de votre énergie, nous savions que vous pouviez d'un souffle renverser le colosse jacobite, mais il avoit osé vous braver, et il existoit.... Cette pensée affligeoit nécessairement des hommes jaloux de l'honneur de leurs représentants, aussi nous ne pouvions concevoir qu'il du se rencontrer des considérations assez fortes pour prolonger d'un moment l'existence d'une société qui avoit essayé de rivaliser avec vous. Enfin, elle a subi la peine due à son orgueil, elle n'existe plus, ainsi passeront comme des ombres fugitivement tous les téméraires qui oseroient attenter aux droits du peuple, ou à la gloire de ses représentants.

Citoyens représentants, le courage et la sagesse que vous avez montrés dans ces crises difficiles, nous ont suffisamment prouvé que vous étiez dignes de régler les destinées de la France. Restez donc à votre poste, jusqu'à ce que vous ayez achevé le bonheur du peuple. C'est notre vœu, c'est également celui de tous les administrés de ce district. Comme nous, ils

(65) C 328 (1), pl. 1448, p. 4. Dans la marge: « Je te prie de ne pas oublier la demande que je t'ai faite, concernant mon parent détenu à la maison d'arrêt de Rozoi-l'Unité [ci-devant Rozoy-en-Brie, Seine-et-Marne] ».

(66) C 328 (1), pl. 1448, p. 3. *F. de la Républ.*, n° 71.